



**TAX JUSTICE
NETWORK
AFRICA**

PARTICIPATION DES CITOYENS À LA CONCEPTION DE LA POLITIQUE FISCALE



Présentation

Reine Flore TAMO

Master2 Fiscalité Appliquée

Associée-Gérante

du Cabinet FISC'AF

FISC'AF



**TAX JUSTICE
NETWORK
AFRICA**

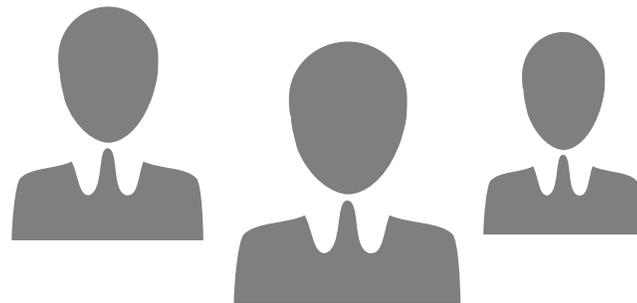
Sommaire

- ① Principe de participation des citoyens à la conception de la politique fiscale.
- ② La politique fiscale contribue-t-elle à la responsabilité fiscale des citoyens?



PARTICIPATION DES CITOYENS À LA CONCEPTION DE LA POLITIQUE FISCALE

- **Principe de participation des citoyens à la conception de la politique fiscale.**



01



Le principe



La participation des citoyens ici, fait référence aux différentes **façons dont les citoyens interagissent directement avec les pouvoirs publics concernant la conception de la politique, la mise en œuvre et la révision des diverses impositions.**





L'**impôt** ne porte pas, en tant que tel, une relation de nature politique. Il **est une simple technique de financement de la puissance publique reposant sur le pouvoir du souverain de rendre unilatéralement, par sa seule volonté, ses sujets débiteurs d'une obligation monétaire.**





L'impôt n'est pas un contrat né d'un échange de consentements. **Il n'est pas une obligation trouvant sa cause dans la contrepartie** reçue par le contribuable.

Pour le formuler brutalement, un système fiscal peut parfaitement exister, voire prospérer, dans un Etat qui ne connaîtrait aucune forme de participation des citoyens au pouvoir.



●

Bâtir un système fiscal efficace commencera d'abord par une **transformation des mentalités des citoyens contribuables** par principe et en même temps bénéficiaires par destination des recettes fiscales.



▶ Le consentement des citoyens à l'impôt

Les citoyens n'ont pas par l'impôt le sentiment de «**contribuer**» qui contient en soi un sentiment de spontanéité, d'activité et même une certaine fierté.





L'idée généralement admise est : «***on me prend quelque chose***»

Ce sentiment ne peut être accompagné que de colère et de méfiance à l'encontre d'une administration chargée de cette besogne.





Le versement de l'impôt constitue un des fondements essentiels de la citoyenneté, il est nécessaire pour assurer les dépenses de l'État.

Le consentement à l'impôt ne dépend par contre pas seulement du montant de la charge fiscale, mais également d'autres facteurs comme la perception de ce qui est légal et de ce qui est légitime.



► **Le Citoyen – contribuable, un être socialisé**

L'essentiel de **la socialisation du contribuable** est inclus dans le principe général du droit fiscal français:
le principe déclaratif:

Le contribuable remplit de façon rituelle ses obligations fiscales en souscrivant chaque année sa déclaration de revenu global.



PARTICIPATION DES CITOYENS À LA CONCEPTION DE LA POLITIQUE FISCALE

- **La politique fiscale contribue-t-elle à la responsabilité fiscale des citoyens?**



02

▶ **La fiscalité, affaire des citoyens : un puissant levier de développement**

Les questions fiscales se trouvent au cœur du rôle de l'Etat dans le processus de développement, qu'il s'agisse d'imposition, de dépenses publiques ou encore de gestion du déficit budgétaire et de la dette publique, mal abordées, elles peuvent rapidement porter atteinte à la croissance.



▶ Participation des citoyens à travers un « **contrat fiscal social** »

La négociation d'un nouveau « **contrat fiscal social** » semble nécessaire lors de réformes fiscales de fond où l'Etat est appelé à augmenter la transparence et la redevabilité de ses activités pour la population.





Cette notion de contrat fiscal social est à comprendre comme le résultat **d'un dialogue approfondi entre société civile, secteur privé et Etat**, afin de définir la structure de la fiscalité et la manière dont les ressources prélevées vont être dépensées.



▶ Contexte de participation des citoyens à la conception de la politique fiscale

§ La mise sur pied des ateliers sur la participation

§ L'accent sur le rôle de développement dans la conception de politique fiscale :

toute réforme fiscale doit avoir parmi ses objectifs prioritaires d'accroître les recettes perçues.





Les autres objectifs ne doivent cependant pas être perdus de vue :

Minimisation des distorsions des comportements des agents économiques, amélioration des conditions-cadres pour la croissance et plus grande équité fiscale.





§ **Soutien dans le cadre des partenariats public-privé (PPP)**, Cas de l'Administration Fiscale Camerounaise et le GICAM (Groupement Inter-Patronat du Cameroun).



